



Conseil communal de la Ville de Pully

## Rapport de la commission ad hoc au Conseil communal de la Ville de Pully

**Préavis No 03-2021 -Renouvellement et acquisition des  
véhicules 2021-2023 - Crédit demandé CHF 1'710'000.00**

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La Commission ad hoc s'est réunie le jeudi 4 mars 2021 à 18h30, au Foyer de la Maison pulliérane, en présence de M. le Syndic Gil Reichen et du trésorier, M. Claude Alain Chuard.

Commissaires : Mmes Valérie Bory Beaud, Présidente, Verena Kuonen, MM. Félix Curinga, Yohann Favre, Philippe Haldy, Leonardo Kardum, André Ogay, Roger Zimet

Excusé : M. Frédéric Anken

En introduction, le Syndic explique que le renouvellement des véhicules par voie de préavis se fait pour la 4<sup>e</sup> fois. Auparavant, avant l'année 2012, chaque Service renouvelait ses véhicules par le biais du budget de fonctionnement et les finançait par un fonds de réserve. Cela a été modifié pour des raisons de technique fiscale. En outre, cette méthodologie permet au Conseil communal d'avoir une vue d'ensemble et une justification pour chacun des véhicules à acquérir ou renouveler.

Dans un souci d'économie, ledit Préavis, prévu pour 2020, a été repoussé d'une année. Les véhicules énumérés dans le Préavis sont à remplacer. L'important montant s'explique par les quelques véhicules chers, comme ces camions et balayeuses pour la Voirie (880'000 frs) ou le tracteur des bûcherons (350'000 frs). Il a été demandé auparavant aux différentes directions de justifier les remplacements et de préciser à quelles tâches sont utilisés les véhicules, également dans le futur.

La discussion est ouverte.

Certains/es (la formulation inclusive est sous-entendue dans tout le texte, mais ne sera pas répétée chaque fois, pour alléger la lecture) Commissaires font remarquer que des véhicules ont un kilométrage assez peu élevé et demandent si on pourrait les utiliser plus longtemps. Il est répondu que les kilomètres ne sont pas un critère déterminant car les véhicules en question font de petits trajets fréquents avec des conducteurs différents. Ils s'usent plus vite et ont des frais d'entretien de plus en plus élevés. Une exception à ce constat : le tracteur des

bûcherons. Il n'est pas en fin de vie mais il a une bonne valeur de reprise actuellement. Un fournisseur le reprendrait pour 150'000 frs.

La Commission est assurée que pour les autres véhicules « on les tire au maximum ».

En sus de l'usure des véhicules, un autre problème dont il faut tenir compte est l'absence de pièces de rechange. Ainsi les 2 camions de la voirie pourtant « très bien entretenus » ne peuvent plus être réparés car certaines pièces n'existent plus.

Un Commissaire constate qu'un scooter électrique a été acheté il y a quelque années (préavis 03-2017) et demande s'il est envisagé de commander d'autres scooters et vélos électriques. Il est répondu que le vélo électrique n'est pas à proprement dit immatriculé. C'est pourquoi ces derniers ne sont pas listés dans un préavis. Actuellement la Commune a une série de vélos électriques, qui sont renouvelés par le biais du budget.

Un Commissaire se demande s'il ne faudrait pas attendre la fin annoncée des véhicules thermiques, à l'horizon 2030, pour commander des véhicules électriques à ce moment, car ils seront meilleur marché. Il ajoute que l'on devrait davantage réfléchir aux dépenses maîtrisables. « On y réfléchit ! » répond le Syndic. « Même lorsque le crédit est voté, on tire les véhicules jusqu'au bout ». Il précise que

Les prix figurant sur le Préavis sont approximatifs. Ainsi pour ceux qui seront renouvelés en 2023, on verra alors plus précisément quels seront les coûts d'achat. La Ville fait des appels d'offres groupés tant que possible. En outre, elle s'adapte aussi à ce que le marché offre au moment où elle achète. Est analysée pour chaque achat la meilleure solution lors du remplacement d'un véhicule. Il est également fait référence, lors des appels d'offres, aux fiches indicatives publiées par l'Etat de Vaud en matière de motorisation conseillée. (Fiches C7 et C8, cf. Préavis pp 5 et 6)

Un Commissaire demande un inventaire des véhicules de la Commune. Il est annexé à ce Rapport.

Une question porte sur le partage d'un même véhicule entre différents dicastères.

Réponse : De manière générale il y a volonté de partage tant que faire se peut. Comme on le fait aussi avec l'outillage C'est plus compliqué pour les véhicules mais on le fait lorsque c'est possible, comme par ex. avec le service Parcs et Promenades, les tracteurs déneigeants sont aussi utilisés par la voirie.

Un Commissaire demande pourquoi il faut déboursier 35'000 frs pour le véhicule de remplacement de la Toyota Yaris 1.5 Hybrid Luna. (3.1.1.1) qui a 122'000 km. Il est répondu que le prix (indicatif) comprend aussi la borne de recharge au Prieuré et que le véhicule actuel est trop petit : le travail de l'huissier, qui transporte du matériel et des charges parfois lourdes, nécessite une petite fourgonnette. (L'huissier transporte tout le courrier de la commune, du petit matériel, de la documentation à amener aux archives, caisses de dossiers, de documents etc.)

Une question concerne la disparité de kilométrage dans les véhicules à remplacer.

Réponse : certains sont plus vite abîmés en fonction de leur utilisation. Et sont utilisés par plusieurs conducteurs.

Un Commissaire se demande si les utilisateurs sont assez soigneux puisque par ex. la Citroën Jumpy, voiture de livraison (3.2.2.1.), n'a que 43'231 km au compteur pour 9 ans selon le Préavis et qu'il faut la remplacer.

Réponse : lorsqu'on remplacera, elle aura 10 ans ; elle présente en outre une usure avancée. Il est répondu que le calendrier est indicatif et que cela vaut d'ailleurs pour tous les véhicules listés sur le Préavis. Le véhicule qui la remplacera sera mieux adapté à son usage et plus respectueux de l'environnement. Une remarque générale valant pour tous les véhicules listés dans le Préavis est faite par le Syndic : dans la mesure du possible, le choix se portera en priorité sur un véhicule électrique.

Qui s'occupe de l'entretien des véhicules ? est-il demandé.

Réponse : Ce sont des garages. Nous n'avons pas de mécanicien dans la Commune. A la Voirie, il y a cependant des mécaniciens qui peuvent faire de petits travaux d'entretien eux-mêmes.

Est-ce normal qu'il y ait un problème de corrosion sur le bas de caisse du véhicule de livraison Iveco (3.3.1.2.) ?

Réponse : Il s'agit d'un pont basculant. Si l'on constate une usure trop rapide, une analyse est faite au moment de l'appel d'offres pour un meilleur rapport qualité/prix.

Pourquoi nécessite-t-on 2 camions Iveco ? Ne pourrait-on n'en avoir qu'un ?

Réponse : L'analyse a été faite. Il s'agit du même service. Mais il y a des équipes simultanées au travail. Les plantes et le matériel restent souvent dans le véhicule pour chaque intervention. Le Syndic assure que les véhicules sont utilisés et ne sont pas au garage.

Remplacement camions (3.4.1.3 et 3.4.1.4.) :

Un Commissaire remarque que ces camions n'ont que peu de km.

Réponse : Ces camions ont été achetés à l'entreprise Boschung. Ce type de camion donne entière satisfaction. Etroit et permettant de déneiger, de charger, etc. Les pièces, qui dépendent d'un fournisseur allemand, posent problème, même si Boschung et Mitsubishi ont leurs propres pièces de rechange. Toute la partie châssis est faite par un industriel allemand qui a fait faillite.

Remarque est faite sur le peu de km d'un minibus scolaire (3.5.1.1.) pour les camps scolaires des Mosses

Réponse : Son remplacement en octobre 2022 pour un plus petit sera moins coûteux et plus facile à exploiter en raison du permis de conduire nécessaire.

Pourrait-on envisager une location plutôt qu'un achat ?

Réponse : Il est nécessaire d'avoir sur place un véhicule propre. Celui-ci est souvent utilisé pour de petits trajets, ou lors d'une urgence par exemple.

Lorsqu' il s'agit de transporter une classe de 20 élèves ainsi que les professeurs, le vieux minibus Mercedes 313 CDI 24 places, acquis en 2001, fait encore l'affaire. Il ne sera pas remplacé à terme et un mandat sera confié à un tiers.

Quant au bus de 16 places Mercedes 316 CDI, il peut encore être conservé.

Question : Pourquoi n'a-t-on pas prévu les valeurs de revente des véhicules à remplacer ?

Réponse : On l'a fait pour le tracteur parce que nous avons une offre. Pour les autres, c'est plus difficile de dire quand on pourra les revendre. Certains, si on le peut, seront conservés plus longtemps que ce qui est mentionnée dans le préavis, donc nous n'avons pas mis de prix de revente. Quand il y aura des reventes, elles viendront en déduction des reprises.

Question sur le nouveau véhicule de livraison (4.1.1.1) : Pourquoi a-t-on besoin d'un véhicule pour l'exploitation de la conciergerie des bâtiments scolaires, secteur du centre.

Réponse : Il y a moins de concierges et ils ont un secteur plus grand à desservir. Auparavant nous avons un concierge pour tel collège. On a réuni ces postes à des fins d'efficacité. De grosses économies ont pu être faites en matière d'auxiliaires. L'équipe de conciergerie et d'intendance se charge de l'entretien de nombreux immeubles se situant dans le périmètre et doivent transporter du matériel lourd et encombrant.

En conclusion de cette analyse du Préavis, un Commissaire se déclare insatisfait, trouvant que le Préavis ne va pas assez loin en termes de véhicules électriques dans les remplacements prévus. Sur les autres points et éclaircissements y afférents, qui ont été discutés dans l'examen dudit Préavis, il se déclare sceptique.

Cet autre Commissaire fait le vœu pour que la Commune se dote davantage en véhicules électriques à l'avenir.

Un Commissaire doit encore réfléchir et s'abstenir.

Un Commissaire s'abstient compte tenu de la situation financière de la Commune.

Un Commissaire plaide aussi pour que la Ville s'oriente vers plus de véhicules électriques. Mais étant donné une certaine urgence de la situation, étant donné leur important coût d'entretien vu l'usure, et dans certains cas, l'absence de pièces de rechange disponibles, étant donné le manque général d'offre diversifiée actuellement sur le marché concernant les

camions à énergie électrique, il pense raisonnable de soutenir ce qui est proposé plutôt que d'attendre 3 ou 4 ans avant de renouveler les véhicules usés.  
Ce sera l'avis dominant parmi les autres Commissaires.

Sur les 8 Commissaires présents (le 9<sup>ème</sup> étant excusé), voici le résultat du vote :  
5 Commissaires soutiennent les conclusions du Préavis  
2 Commissaires font abstention  
1 Commissaire vote contre.

En remerciant M. le Syndic G. Reichen et M. C.A. Chuard, trésorier, la séance se clôt à 20h.

Annexe :  
Inventaire des véhicules de la Commune